



**issa**

INTERNATIONAL SOCIAL SECURITY ASSOCIATION  
ASSOCIATION INTERNATIONALE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE  
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE LA SEGURIDAD SOCIAL  
INTERNATIONALE VEREINIGUNG FÜR SOZIALE SICHERHEIT

# Bonnes pratiques en sécurité sociale

Bonne pratique implémentée depuis: 2008

---

## **Système d'accords internationaux – SIACI**

Une pratique de l'Institut national de sécurité sociale

Lauréat, prix de l'AISS des bonnes pratiques – concours Amériques 2009

Institut national de sécurité sociale  
Brésil

## **Résumé**

*Jusqu'en septembre 2008, le délai pour l'octroi de prestation de la Prévoyance sociale entre les pays du MERCOSUR était très long puisque les documents étaient envoyés sur support papier par courrier conventionnel. Pour cette raison, les documents envoyés ou reçus n'étaient pas automatiquement contrôlés, ce qui nuisait à l'efficacité, compromettait la sécurité principalement liée au contrôle et au suivi des échanges d'information, causait ainsi des préjudices aux assurés et impliquait des coûts élevés de gestion de ce processus.*

*Pour remédier à ce problème, un système de TIC – Système des accords internationaux de sécurité sociale (SIACI) a été développé et mis en place. Il permet de réaliser des échanges d'informations par voie électronique avec certificat numérique entre tous les pays signataires.*

*Le système conserve le contrôle des données de protocole respectives aux documents envoyés et reçus pour permettre la consultation et les audits sur les transactions effectuées à chaque fois que cela est nécessaire. Il permet de réduire progressivement l'utilisation de documents sur support papier et les délais d'octroi des prestations et il améliore la qualité du service sans négliger la sécurité et la confidentialité des informations grâce à l'utilisation du certificat numérique.*

## **CRITÈRE 1:**

### **Quel(le) était le problème/la question/le défi que la bonne pratique a permis de résoudre/relever?**

Le délai nécessaire pour traiter et statuer sur les demandes de prestations et pour échanger des informations de Prévoyance sociale entre les pays signataires des Accords internationaux, notamment signés par le Brésil, était très long. En effet, les documents envoyés étaient des documents sur support papier expédiés via des entreprises de courrier conventionnel. Les documents envoyés et reçus n'étaient pas automatiquement contrôlés, les actions des responsables envers ces procédures, principalement liées au contrôle et au suivi de l'échange d'information, étaient donc rendues difficiles. Cela créait des préjudices aux assurés couverts par ces accords internationaux et augmentait le coût de gestion de cette procédure.

Pour résoudre ce problème, un système de TIC a été développé et mis en place. Il permet d'échanger, par voie électronique avec un certificat numérique, des informations entre tous les pays signataires.

## **CRITÈRE 2:**

### **Quels étaient les principaux objectifs et les résultats attendus?**

- Fluidifier la gestion des documents entre les pays participants aux accords internationaux.

- Traiter plus rapidement les demandes des assurés.
- Echanger les informations de façon rapide et sûre.
- Eviter l'envoi d'information sur support papier.
- Consolider les informations dans une base unique de données et disponible pour les pays signataires.
- Eviter de perdre des documents.
- Permettre la réception simultanée d'informations des pays dans lesquels les assurés ont cotisés pour pouvoir leur octroyer le droit à la prestation.

### **CRITÈRE 3:**

#### **Quelle a été l'approche ou la stratégie innovante suivie pour atteindre les objectifs?**

- Plan d'établissement du système défini conjointement avec la participation des équipes techniques, à la fois de la Prévoyance sociale et des TI, de tous les pays signataires, et délégation à l'INSS du développement et de la mise en œuvre.
- Système bilingue (espagnol et portugais)
- Utilisation de certificats numériques pour valider les formulaires électroniques transmis.
- Utilisation de la technologie Web service.

Six produits composent le SIACI:

- service de transmission/réception des données en utilisant le Web service pour la transmission/réception de formulaires au format XML signés (certificat A3);
- certificat numérique: élément réutilisable pour valider les signatures numériques selon le standard XMLDSig, utilisant les niveaux de sécurité A1 et A3. En plus pour le niveau A3 un applet Java dans le navigateur est utilisé et effectue la communication directe avec le SmartCard/Token;
- service de stockage pour le transfert: stockage des informations respectives aux transferts de formulaires (transmission, réception et lecture) de tous les pays, audit réalisé par un organisme central (OISS);
- demande de maintenance accessible en ligne par Internet pour les formulaires utilisés par les utilisateurs des organismes de chaque pays dûment autorisés;
- demande pour créer des listes de statistiques sur les données de protocoles concernant les transactions entre les pays du MERCOSUR accessible en ligne par internet.

#### **CRITÈRE 4:**

##### **Les ressources et moyens ont-ils été utilisés de façon optimale pour mettre en œuvre la pratique en question?**

Pour le développement de ce système, l'Institut national de sécurité sociale (Instituto Nacional do Seguro Social (INSS)) a utilisé les ressources humaines et les équipes de Dataprev, une entreprise de technologie de l'information de la Prévoyance sociale du Brésil, sans nécessité de sous-traiter en externe. De plus, d'un commun accord avec les équipes techniques des pays du MERCOSUR, il fut décidé que le système utiliserait un logiciel libre afin de ne pas avoir de frais pour acheter ou obtenir la licence de logiciels.

#### **CRITÈRE 5:**

##### **Quels sont les impacts/résultats obtenus jusqu'à présent?**

- Augmentation de la fluidité du transfert d'informations entre les pays permettant l'octroi de prestations dans un délai plus court et facilitant la reconnaissance des droits des assurés.
- Disponibilité des informations échangées pour consultations à n'importe quel moment sur la base de données, permettant l'extraction de statistiques et de diverses listes pour le suivi et la gestion du processus.
- Utilisation du système facilitant le travail des responsables grâce au processus d'échange, d'analyse et d'octroi des prestations dans tous les pays, et augmentant le niveau de confiance de l'information.
- Augmentation de la satisfaction tant des assurées que des utilisateurs du système dans les organismes des pays signataires.

#### **CRITÈRE 6:**

##### **Quels sont les enseignements qui ont été tirés de l'application de la bonne pratique?**

Un problème ne peut pas être résolu de façon individuelle. Les frontières devraient seulement définir une région mais en aucun cas ne l'isoler ou la séparer. Tout aussi efficace et organisé que soit le système de la Prévoyance sociale d'un pays, comment ses assurées pourraient-ils en bénéficier correctement s'ils travaillent dans divers pays? Une solution doit être mise en place pour tous les prendre en compte, et c'est cela la principale vertu du SIACI.

## **CRITÈRE 7:**

### **Dans quelle mesure votre bonne pratique se prête-t-elle à une reproduction par d'autres institutions de sécurité sociale?**

Initialement, la solution a déjà été mise en place dans les organismes de Prévoyance sociale de chacun des pays du MERCOSUR: INSS (Brésil), Administration nationale de la sécurité sociale, (*Administración Nacional de la Seguridad Social (ANSES)*, Argentina), Institut d'assurance sociale (*Instituto de Previsión Social, (IPS)*, Paraguay) et, Banque d'assurance sociale, (*Banco de Previsión Social (BPS)*, Uruguay) et au sein de l'Organisation ibéro-américaine de sécurité sociale – (*Organización Ibero-americana de Seguridad Social (OISS)*). Dans le futur, cette solution sera étendue à d'autres pays avec lesquels le Brésil a des relations internationales comme: l'Italie, la Grèce, l'Espagne, le Portugal, le Cap-Vert, le Chili et le Luxembourg, en plus des autres qui manifesteront leur intérêt comme le Japon ou l'Allemagne. Cette solution pourra également être mise en place dans les pays avec lesquels l'Argentine, le Paraguay et l'Uruguay ont des accords.

En somme, n'importe quel pays qui a besoin d'échanger des informations sur la Prévoyance sociale pourra utiliser le SIACI, grâce aux accords internationaux, pour la transmission rapide, standardisé et sécurisé d'information, lui procurant un réel avantage pour ses assurés.